



Bio Équitable en France



Pour une agriculture bio paysanne





Le respect des critères de la loi



La transparence et la traçabilité des filières

Des groupements de producteurs organisés démocratiquement



Des modes de production respectueux de l'environnement et de la biodiversité

Un engagement commercial pluriannuel entre les acteurs (3 ans mini)



Des prix rémunérateurs basés sur les coûts de production



3 ans



Le versement d'un fonds de développement destiné au financement de projets collectifs des producteurs



La sensibilisation du grand public



Nos spécificités

Uniquement des produits certifiés **biologiques**



Des produits **100% origine France**



Des exigences **au-delà du cahier des charges bio européen**



pas de serres chauffées
artificiellement



pas de désinfection des sols
à la vapeur



pas de variété dites CMS en
fruits et légumes

Une démarche de **progrès
agroécologique**



Des fermes de taille **familiale**

Une **dimension sociale** forte

non recours au travail détaché





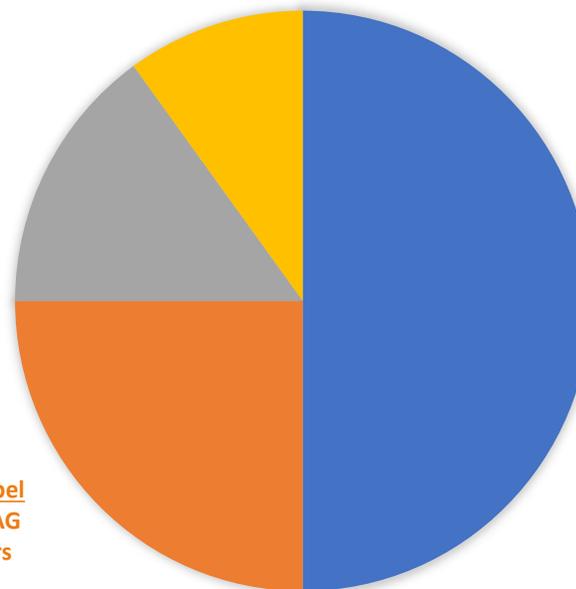
Un pilotage de la gouvernance par les producteurs



Notre président : un producteur

Transformateurs non utilisateurs du label
15% des voix à l'AG
2 administrateurs

Autres acteurs du commerce équitable
10% des voix à l'AG
1 administrateur



Groupements de Producteurs
50% des voix à l'AG
6 administrateurs

Utilisateurs du label
25% des voix à l'AG
3 administrateurs



Un label à impact

Etude LE BASIC pour Greenpeace et WWF en 2021

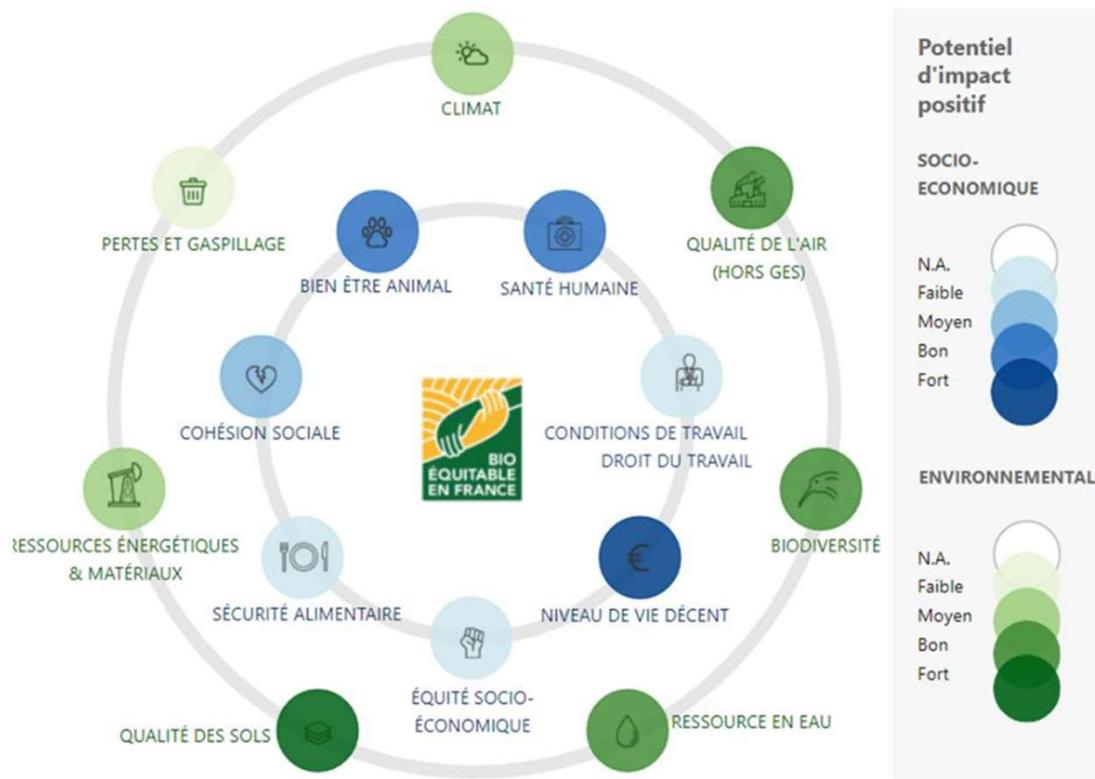
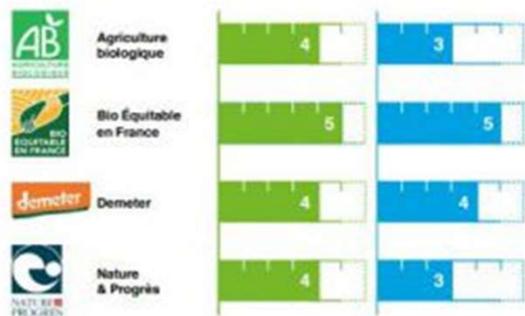
LES SCORES

Les scores obtenus reflètent les bénéfices de ces démarches sur les enjeux socio-économiques et environnementaux.

Note de 1 à 5, des bénéfices les moins avérés aux plus avérés.



DÉMARCHES APPARENTÉES À L'AGRICULTURE BIOLOGIQUE





Un label exigeant

LE VERT DU FAUX

AB, Demeter, HVE... Les labels sont-ils vraiment écologiques ?

Label affaire. Depuis plusieurs années, les rayons des supermarchés sont assaillis de labels qui promettent des aliments responsables, écologiques, éthiques ou de meilleure qualité. À tel point qu'il est bien difficile de s'y retrouver, entre engagement sincère des producteurs et greenwashing des marques. Tour d'horizon.

06/10/2022 / Par **Justine Prados**



Le label Agriculture biologique (AB), une référence en la matière ?

Le label AB est le plus connu des labels dits « verts ». Créé en 1985 par le ministère de l'agriculture, il atteste que les denrées alimentaires sont à 95 % d'origine biologique, c'est-à-dire que les agriculteur·rices ont l'interdiction d'utiliser des produits de synthèse (engrais, pesticides). Les aliments ne doivent pas ou (très peu) contenir d'OGM (organismes génétiquement modifiés), avec un

Les labels écologiques sont-ils vraiment ?



Principes généraux	Le label bio	Les labels plus ambitieux	Les autres labels
Pas de produits chimiques de synthèse	✓	✓	✗
100% de bio dans les produits transformés	✓	✓	✗
Interdiction des OGM	✓	✓	✗
Que du bio sur la ferme (non mixité)	✗	✗	✓
Bien-être animal :			
Limitation de la taille de l'élevage	✗	✗	?
Pas d'élevage hors-sol	✓	✓	✗
100% d'alimentation bio pour les bêtes	✓	✓	✗
Écornage et castration interdits	?	?	✗
Garanties environnementales			
Coûts environnementaux faibles des activités	✓	✓	✗
Protection de la biodiversité	✓	✓	✗
Rotation des cultures	✓	✓	✗
Interdiction des cultures sous serres chauffées	?	?	✗
Garanties sociales et sociétales :			
Fondamentaux du commerce équitable respectés	✗	?	✗
Incitation à la vente directe, circuits courts et la conso locale	✗	✓	✗

Et oui ! Nous interdisons bien les serres chauffées artificiellement ... 😊

vert à partir de « La boussole des labels » réalisée par Bioconsum'acteurs, FAIRE un monde équitable et Actionaid
Le média qui annonce la couleur

- ✓ Respect du critère
- ? Critère pas assez contrôlé
- ✗ Critère non-atteint

<https://vert.eco/articles/ab-demeter-hve-les-labels-sont-ils-vraiment-ecolos>

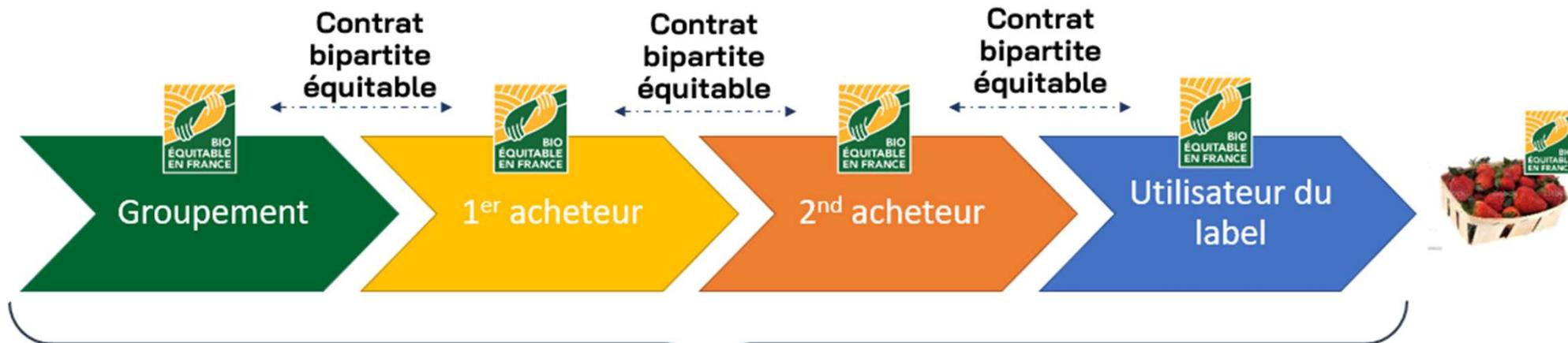


Une approche filière

Nous labellisons des **chaines d'approvisionnement selon 3 axes** :

- **L'acteur engagé**
- **La relation équitable**
- **Le produit fini**

Pour que le label figure sur le produit, tous les acteurs de la chaîne doivent être labellisés :

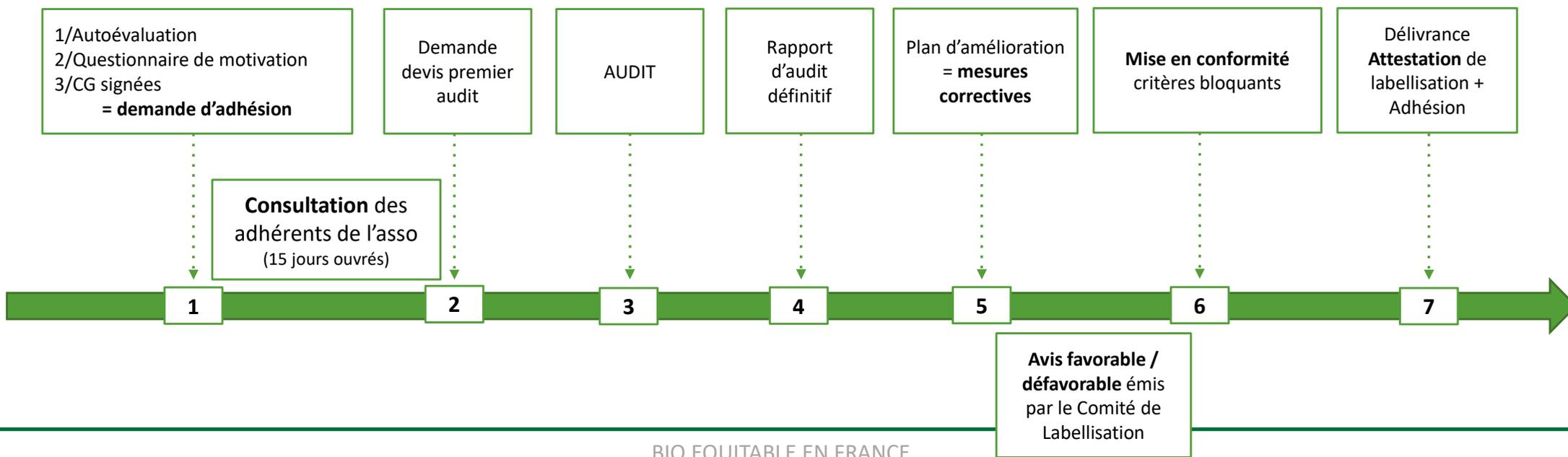


Convention de partenariat pluriannuelle = engagement de volumes sur 3 ans minimum et prix minimum garanti au groupement de producteurs (basé notamment sur les coûts de production intégrant les aléas climatiques...)



Les étapes de la labellisation

1. Vous complétez une autoévaluation et un questionnaire de motivation
2. Nous étudions votre demande et transmettons votre demande de devis
3. Vous êtes audité par l'Organisme de contrôle de votre choix
4. Nous évaluons les résultats de l'audit externe et les présentons au comité de labellisation pour validation
5. Nous vous proposons un plan d'amélioration à co-construire ensemble (=mesures correctives)
6. Si besoin, vous mettez en place les mesures correctives liées aux critères bloquants
7. Vous êtes labellisé et vous adhérez à notre association





Nos adhérents et les produits labellisés





Nos adhérents

43

Groupements de producteurs

22

Utilisateurs du label



2

Asso de consommateurs

35

Transformateurs

Les filières



Fruits, légumes

Céréales, légumineuses

Plantes aromatiques et
médicinales

Lait chèvre, brebis, vache

Viande bovine, ovine, porcine

Miel

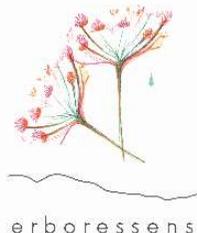
Volailles

Œufs





Nos marques engagées





Produits labellisés fin 2024

Au total, **813** références portant le label sont en rayon

+

F&L vrac



Nombre de produits labellisés





Pour plus d'infos :

www.bio-equitable-en-france.fr



BIO ÉQUITABLE EN FRANCE

39 rue de la gare de Reuilly
75012 Paris

cahier des charges disponible sur
www.bio-equitable-en-france.fr

